



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

**Demande de modification des conditions d'exploitation d'une installation de conditionnement et de stockage d'eau de javel sur le territoire de la commune d'Étain (55400), présentée par la société VITHERM FRANCE**

En application de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement, une Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) est ouverte sur le site internet des services de l'État en Meuse pendant une période de 15 jours, **du lundi 27 novembre 2023 au lundi 11 décembre 2023 inclus**, sur le projet de décision relative à la demande susvisée, présentée par la société Vitherm France.

Le projet d'arrêté préfectoral correspondant sera consultable, à ces mêmes dates, sur le site internet des services de l'État en Meuse ([www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) - Actions de l'État - Environnement - Participation du public- Consultations en cours ou à venir).

Le public peut faire parvenir ses observations et propositions pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-consultation-du-public@meuse.gouv.fr](mailto:pref-consultation-du-public@meuse.gouv.fr), en mentionnant en objet du message « PPVE- Société Vitherm France ».

**Les observations et propositions qui ne seront pas transmises par voie électronique ou adressées à l'issue de la période de participation, à savoir après le lundi 11 décembre 2023, ne seront pas prises en compte.**

Conformément au II de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement, le projet d'arrêté préfectoral ne pourra pas être définitivement adopté avant l'expiration du délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public. Sauf en cas d'absence d'observations et de propositions, ce délai ne pourra être inférieur à trois jours à compter de la date de clôture de la consultation.